

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Mercredi 12 février 2014 à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur Gérard FROMM, Maire.

CONVOCAATION

Date	06/02/2014
Affichage	06/02/2014

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	29	4

Etaient Présents : DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

RAPANOEL Séverine pouvoir à MARCHELLO Marie.
NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin.

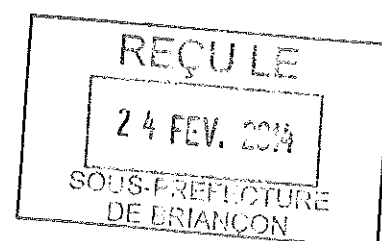
THEME : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC 6.

OBJET : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES – RBEA.

Absents-Excusés :

CIRIO Raymond, MUSSON Pascal, RAPANOEL Séverine, NUSSBAUM Richard.

Secrétaire de Séance : JIMENEZ Claude.



Rapporteur : Didier MARCADET.

Jusqu'à 1991, l'eau et l'assainissement étaient en régie directe.

A cette date, le Maire (Robert De Caumont) décide d'un affermage à la société S.A.U.R. moyennant un droit d'entrée de 25 millions de francs abondant le budget général de la ville (construction de la télécabine du Prorel).

En 2000, le Maire (Alain Bayrou) crée la R.B.E.A, (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial).

Le 1^{er} conseil d'administration de la RBEA s'est tenu le 24 mars 2000.

La S.A.U.R. a géré le service de l'eau et assainissement jusqu'au 12 octobre 2000.

Elle avait obtenu l'affermage en payant un droit d'entrée de 25 MF + 5 MF de rachat du stock de vieilles canalisations en fonte grise (pour 25 ans). Elle se remboursait le droit d'entrée moyennant un surcoût de 37 % de la facture.

La S.E.E.R.C. gère l'assainissement depuis le 10 avril 2006.

En septembre 2009, la nouvelle équipe a trouvé une régie dans une situation financière désastreuse. L'expertise comptable a constaté un déficit de 600 000 €. Les causes en étaient nombreuses :

- **Perte de recettes** due à la perte d'une part importante de l'activité de la RBEA, à l'occasion de son transfert à la CCB (2006). La rémunération de la facturation effectuée par la Régie au profit de la SEERC, ne couvre pas les frais nécessaires à cette prestation.
- **Facturation inéquitable** : pas d'Unités de Logement, favoritisme envers les gros consommateurs.
- **Manque de rigueur** dans la gestion des factures impayées, eau prélevée gratuitement sur les bornes incendie par les entreprises, sous-tarification des prestations effectuées par la régie, prestations effectuées gratuitement pour la mairie...
- **Dépenses inconsidérées** : salaires au-delà des possibilités de l'entreprise, achat de véhicule superflu, marchés surévalués au profit des entreprises extérieures ...
- **Décisions irréfléchies** et coûteuses : construction et démolition du réservoir de Fontchristianne, études sans concrétisation du renouvellement de la canalisation de La Draye, du Chemin de la Tour et du Boulevard du Lautaret...

Les dirigeants se sont attaqués à ces dysfonctionnements et ont pris des mesures drastiques de **réduction du train de vie de la RBEA**. Mais tout cela n'a pas suffi à rétablir l'équilibre financier de la Régie.

C'est pourquoi le Conseil Municipal a été contraint de voter le **rattrapage indispensable des tarifs** à hauteur de 30 %.

Cela faisait 20 ans qu'aucun investissement n'avait été effectué sur le réseau. Les canalisations étaient obstruées et cassaient régulièrement, le taux de fuite augmentait, les réservoirs étaient sous-dimensionnés. Nous ne pouvions plus attendre pour assurer **la sécurité d'approvisionnement** des abonnés, en premier lieu celle de l'hôpital et les moyens de **lutte contre l'incendie**. De plus l'Etat nous imposait d'engager les travaux de sécurisation des sources.

Il était indispensable que nous engagions des travaux urgents. Pour financer ces travaux nous avons institué une ligne supplémentaire sur la facture. Cette « **Participation aux travaux** » est réétudiée chaque année en fonction du programme de travaux et sera appelée à disparaître quand les comptes de la régie permettront un renouvellement continu du réseau.

En 2012 :

Nous avons effectué le renouvellement des canalisations :

- D'une partie du Hameau de Fontenil : 550 ml,
- Boulevard du Lautaret : 1 200 ml,
- Place Gallice Bey : 300 ml,
- Mail piétons les Oiseaux : 100 ml,
- Mail piétons les Mouettes : 100 ml,
- Chemin des Fontaines : 1 800 ml,
- Maillage HLM les Cros : 300 ml,
- Maillage passerelle ZAC Durance : 80 ml,
- Dévoiement canalisation ZAC Durance : 250 ml,
- Extension avenue de Provence : 400 ml,
- Protection captage Fontenil,
- Construction réservoir des Salettes : 1 500ml.

Coût total des travaux : 1 392 530 € H.T.

Compte administratif 2012

Section Fonctionnement :

Excédent de 872 001,50 €.

Section Investissement :

Déficit de 550 820,79 €.

Résultat global de l'exercice :

Excédent de 321 180,71 €.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le 4 février 2014 et a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du rapport sur l'exercice 2012:

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (*NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin*)

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

TRANSMIS LE : 21 FEV. 2014
PUBLIE LE : 21 FEV. 2014
NOTIFIE LE : 25 FEV. 2014

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM